

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2206

présenté par
M. Berta, rapporteur

ARTICLE 15

Compléter l'alinéa 29 par les mots :

« en application du même article L. 2151-7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.